



cité de l'éducation
SINAI

Ecole sous contrat d'Association avec l'Etat

2/6, rue Tristan Tzara 75018 PARIS

Section Maternelle

PARIS, le 11 JUILLET 2016

REGLEMENT INTERIEUR

Ecole maternelle - GAN SINAI

I - PREAMBULE

L'école maternelle GAN SINAI, fait partie de l'école élémentaire SINAI, école privée sous contrat d'association avec l'Etat. Elle est gérée par l'association "Les Institutions Sinaï" (L.I.S.), qui dispense conjointement, un enseignement complet de Kodech et un enseignement général conforme aux programmes et instructions officielles. D'obédience 'Habad, elle est placée sous l'égide du Rabbi de Loubavitch et son émissaire pour les écoles Sinaï, le Rav Yossef Yitzhak PEVZNER.

Elle accueille pendant la journée des enfants bien portants et propres, garçons et filles, de 3 à 6 ans, et leur donne les soins exigés pour leur âge.

II - Nos Objectifs sont notamment :

- De favoriser l'ouverture de l'élève sur le monde et d'assurer, en concertation avec les parents, l'éducation globale de l'enfant.
- D'assurer la réussite individuelle de chaque enfant en offrant les mêmes chances à tous.
- De développer toutes les capacités physiques et mentales de l'enfant, afin de l'aider à former sa personnalité et de lui donner les meilleures chances de réussir dans vie future, en le préparant aux apprentissages ultérieurs de l'école élémentaire.
- De permettre aux jeunes enfants le développement de la pratique du langage et l'épanouissement de leur personnalité naissante, par l'éveil artistique, la conscience de leur corps, l'acquisition d'habiletés et l'apprentissage de la vie en commun.

Chacun s'inscrit à l'école librement mais en accepte les règles. Nous insistons sur l'application et le respect du règlement ci-dessus, dans l'intérêt de votre enfant et du nôtre.

III – Adresse de l'établissement :

Ecole maternelle – GAN SINAI

2, rue Tristan Tzara – 75018 PARIS – 01 75 00 88 30 - Fax : 01 53 26 91 43

Mail : lis-cite18@hotmail.fr

IV – Horaires d'ouverture :

L'école fonctionne chaque jour aux horaires suivants :

- **Du Lundi au Jeudi** de 8 h 30 à 17 h 00 – possibilité de garderie de 8 h 00 à 8 h 30 du lundi au vendredi et le soir de 17 h 00 à 18 h 15.

- **Le Vendredi** de 8 h 30 à 14 h 00 (à l'exception de certains vendredis, dont les dates vous seront communiquées ultérieurement).

Nous acceptons les enfants jusqu'à 8 h 45, au-delà, l'enfant ne sera pas admis en classe.

- **La sortie s'effectue du Lundi au Jeudi** de 16 h 45 à 17 h 00 et
- **Le Vendredi** de 13 h 45 à 14 h 00.
Les parents récupèrent leurs enfants dans la cour (l'espace réservé au Gan).

Après cet horaire, nous ne sommes plus responsables de vos enfants.

Dans le cas où votre enfant est amené à être en retard, à s'absenter ou à quitter plus tôt, **il faut impérativement demander au préalable** l'accord de la direction, sous peine de ne pas être admis pour la journée.

Il est demandé aux parents qui ne sont pas inscrits à la garderie du matin, de ne pas monter dans les classes avant l'heure (8 h 30).

Garderie :

- . Pour la garderie du matin de 8 h 00 à 8 h 30 du lundi au vendredi au prix de 20 € par mois
- . Pour la garderie du soir de 17 h 00 à 18 h 15 du Lundi au Jeudi au prix de 40 € par mois pour 10 mois consécutif,
- . si garderie ponctuelle : 50 € le mois.

Dans le cas où un retard est constaté à la sortie de 17 h 00, l'enfant sera systématiquement déposé à la garderie où il vous sera facturé la somme de 5 €. (Possibilité de le mettre en garderie voir fiche d'inscription).

V – Vie scolaire :

Le respect mutuel entre adultes implique la politesse dans les attitudes et le langage, la réserve et la bonne tenue dans l'enceinte de l'école, comme à la rentrée et à la sortie des classes.

Toute attitude contraire (injurieuse, menaçante ou agressive, comme tout éclat de la part d'un parent) pourra entraîner l'exclusion définitive de son enfant.

L'accès aux classes est rigoureusement interdit aux parents pendant les heures de classe.

Les parents s'engagent à ne pas encombrer ou entraver la circulation dans les rues environnantes de l'école, en abandonnant leur véhicule devant l'école, ou en se garant devant les sorties de garage, etc.

Il est conseillé aux parents de marquer **les noms et prénoms sur les manteaux, bonnets, gilets, etc.. (Susceptibles d'être retirés dans la journée) appartenant aux enfants.**

Aucun objet de valeur ne doit être apporté à l'école. En cas de perte d'objets de valeur (bijoux, montres, ...)

Tout jouet personnel est interdit à l'école maternelle.

Les enfants ne pourront être rendus qu'aux parents ou responsables légaux qui les ont confiés à notre établissement, ou à leurs délégués régulièrement mandatés par les parents.

Afin de ne pas perturber le déroulement normal de la vie de classe, les parents sont priés de ne pas contacter les institutrices pendant les heures de fonctionnement de l'école.

Les familles qui souhaitent être reçues par les institutrices ou la directrice pourront demander un rendez-vous à notre secrétariat.

Tous les enfants mangent à la cantine à midi et reçoivent un goûter l'après-midi. De ce fait, **aucune nourriture de l'extérieur n'est admise à l'école.**

Prière de veiller à une propreté et une hygiène très rigoureuse de votre enfant.

Les garçons devront avoir les cheveux courts. Pour les filles, les cheveux devront être attachés s'ils sont longs. Il est important de couper régulièrement les ongles de votre enfant.

La maternelle est un lieu où l'on se livre à des activités salissantes. De ce fait, nous vous conseillons d'éviter les vêtements fragiles et de préférer les tenues confortables et pratiques, qui de plus, aident à son autonomie gestuelle –il est plus facile d'enlever et de remettre tout seul un pantalon à élastique qu'une salopette à bretelles croisées !).

Pour les enfants qui ne sont pas encore autonomes (3 ans), merci d'éviter de leur mettre des bretelles et des ceintures, et de privilégier des pantalons aux ceintures élastiques.

Nous vous prions de marquer le nom de l'enfant sur tous ses vêtements susceptibles d'être enlevés par l'enfant.

Veillez apporter **un change complet de vêtements** afin que votre enfant soit changé en cas d'imprévu.

Le port du pantalon est strictement interdit pour les filles. Les robes et tee-shirt devront être avec manches. Pour les garçons, le port des Tsitsit et de la Kippa est obligatoire.

VI – Santé :

Le règlement en vigueur nous interdit de donner de médicaments (antibiotiques ou autres) à votre enfant, même avec prescription médicale **Il est strictement interdit de confier des médicaments à un enfant.**

Si un enfant présente des symptômes inhabituels, la direction est habilitée à apprécier si l'enfant peut rester à l'école ou être rendu à la personne qui l'accompagne.

La famille est tenue d'informer l'école de toute maladie contagieuse survenue dans son milieu familial, en particulier, en cas de grippe.

Si un enfant est malade ou victime d'un accident, la direction prendra toutes les dispositions nécessaires pour soigner l'enfant, et le cas échéant, de l'hospitaliser en prévenant les parents.

Face à la recrudescence de l'épidémie de poux et de lentes, il est recommandé aux parents de veiller à la propreté la plus irréprochable des cheveux de leur enfant. Tout enfant porteur de poux ou de lentes non traités sera exclu de l'établissement.

Nous célébrons tous les vendredis "Kabbalat Chabbat". A cet effet, une "maman" et un "papa" sont choisis ; Sur instruction de la Mora, la maman et le papa choisi apportera soit du jus de raisin ou des 'Halots

VII – Anniversaire :

Nous fêtons l'anniversaire de votre enfant selon sa date hébraïque.

Prévenir sa maîtresse 3 jours à l'avance (à défaut nous ne pourrions pas fêter l'anniversaire en classe). La maîtresse se chargera d'animer cette fête.

Seuls le gâteau, et ou les viennoiseries ainsi que les boissons sont autorisés !! Aucune autre nourriture n'est autorisée.

Si vous souhaitez offrir un gâteau d'anniversaire ou de la viennoiserie, vous devez l'acheter au choix aux pâtisseries suivantes : **"Maxime" – "Sar'Eden"**.

Les sachets préparés à l'intention des élèves de la classe ne sont pas autorisés.

Aucune invitation personnelle d'anniversaire ne sera distribuée en classe.

Pour le bon déroulement de la petite fête en l'honneur de votre enfant, pensez à fournir les produits suivants : **Boissons rafraîchissantes, verres et assiettes en carton, petites cuillères jetables, serviettes en papier, nappe en papier.**

LA DIRECTION